ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

# PARLEMENT ÉCOLIER

## 29e législature

## GUIDE PÉDAGOGIQUE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

# PARLEMENT ÉCOLIER

## 29e législature

## GUIDE PÉDAGOGIQUE

CE CAHIER APPARTIENT À:

_____

## Table des matières


Introduction ..... 7
Modalités ..... 9
Avant le Parlement écolier ..... 11
Projet de classe ou projet parascolaire ..... 11
Sélection des élèves ..... 12
Rédaction d'un projet de loi ..... 13
Prix et bourses ..... 14
Exemples de projets de loi sélectionnés ..... 15
Questions pour la présidence ..... 16
Logistique pour l'aide financière pour les déplacements ..... 17
Aide financière pour les déplacements ..... 17
Réclamation ..... 17
Hôtel ..... 18
Repas ..... 19
Horaire préliminaire du Parlement écolier 2027 ..... 20
Jeudi 6 mai 2027 ..... 24
Vendredi 7 mai 2027 ..... 25
Le rôle de député ..... 26
Députés et députées ..... 26
Les fonctions parlementaires ..... 28
Leaders parlementaires ..... 28
Parrains et marraines d'un projet de loi ..... 29
Porte-paroles d'un projet de loi ..... 31
Coprésidents et coprésidentes d'une commission parlementaire ..... 33
Membres d'une commission parlementaire ..... 34
Intervenants et intervenantes lors de la période des questions et réponses orales ..... 35
Tableau récapitulatif des fonctions parlementaires et des tâches s'y rattachant ..... 36
Amendements – Explications et formulaire ..... 40
Exemple de formulaire d'amendement ..... 41

Vote lors de l’adoption finale ..... 43
Sanction royale ..... 44
Décorum à la salle de l’Assemblée nationale, à la salle du Conseil législatif et dans les salles de commissions parlementaires ..... 45
Habillement ..... 46
Prises de parole à la salle de l’Assemblée nationale ..... 47
Préparation préalable l’activité ..... 49
Informations complémentaires ..... 51
Formulaire de réclamation des frais de voyage .....53

**Ce guide vous fournit toute l'information nécessaire concernant la simulation parlementaire du Parlement écolier.**

## Introduction

Le Parlement écolier est une activité ludique et éducative qui se déroule une fois par année à l'Assemblée nationale du Québec, à Québec, et qui s'adresse exclusivement aux élèves de sixième année du primaire.

Cet événement leur permet de :

- siéger à l'Assemblée nationale du Québec pour mieux comprendre les principales règles de fonctionnement d'un État démocratique;
- s'initier à la procédure parlementaire et au travail législatif des députés et députées par le jeu de rôles;
- se sensibiliser à l'importance sociale et historique de l'Assemblée nationale du Québec.

Le Parlement écolier répond aux objectifs du programme Culture et citoyenneté québécoise.

La 29e édition de la simulation parlementaire se tiendra les 6 et 7 mai 2027.

Pour cette édition, nous sommes de retour dans la salle de l'Assemblée nationale, réouverte après deux ans d'importants travaux de rénovation et de restauration.

Au cours du Parlement écolier, les activités des députés et députées qui y participeront consistent à :

- visiter l'hôtel du Parlement;
- se faire assermenter comme député ou députée par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure du Parlement écolier;
- prendre la parole dans la salle de l'Assemblée nationale sous la présidence d'un ou une membre de la présidence de l'Assemblée nationale;
- participer ou assister au processus législatif des projets de loi étudiés en salles de commissions parlementaires;
- expérimenter une période de questions adressées à la présidence de l'Assemblée nationale;
- vivre la sanction des projets de loi adoptés.

## Modalités

L'ensemble des dépenses liées aux déplacements à Québec (transport interurbain, taxi, indemnités de kilométrage, repas[1]) **ne sont pas prises en charge par l'Assemblée nationale**. Depuis 2025, nous offrons une aide aux déplacements de façon forfaitaire selon la zone de provenance des participantes et participants. **Pour plus de détails, veuillez consulter la section Logistique pour l'aide financière pour les déplacements du présent document.**

**Pour vous inscrire au Parlement écolier**, vous devez suivre ces trois étapes :

- vous inscrire, ainsi que chacun et chacune de vos élèves, sur la plateforme **Amilia**[2];
- faire parvenir, par courriel aux responsables de l'activité, **un projet de loi** conçu par les élèves;
- faire parvenir, par courriel aux responsables de l'activité, **une question** que les élèves aimeraient poser à la présidence de l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de la simulation parlementaire, **chaque classe doit constituer une délégation composée de deux à quatre élèves, laquelle devra être accompagnée par un seul enseignant ou enseignante**.

Dans le cas où une école inscrit plus d'une classe à l'activité, chacune des classes représentées doit obligatoirement être accompagnée d'un autre enseignant ou accompagnateur. De plus, chaque classe doit soumettre un projet de loi ainsi qu'une question à la présidence.

**Il n'est donc pas possible qu'un enseignant ou une enseignante encadre plusieurs délégations provenant de classes différentes ni que plusieurs enseignants et enseignantes encadrent une seule classe.**

Une fois les projets de loi soumis par chacune des classes, un comité d'experts et d'expertes de l'Assemblée nationale sélectionnera quatre de ces projets. Ce sont ces quatre projets de loi qui seront traités et étudiés lors de la simulation. De plus, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant offre une bourse d'excellence de 100 $ aux quatre classes dont le projet de loi a été sélectionné.

[1] Pour les écoles de l'extérieur de la région de Québec.

[2] Il est possible d'inscrire l'enseignante ou l'enseignant dès le début de l'année scolaire, puis d'ajouter les élèves sélectionnés avant la date limite d'inscription, à la fin janvier. Cette préinscription nous permet de vous communiquer des informations, au besoin.

Les autres écoles prendront tout de même part à l'activité, mais leurs projets de loi ne seront pas étudiés. Les projets de loi retenus feront l'objet de discussions et de votes et seront étudiés en commission parlementaire. Chaque élève jouera le rôle de député et sera appelé à intervenir sur un des projets de loi. Les projets de loi vous seront transmis avant votre venue au Parlement écolier. Ainsi, les députés et députées auront le temps de se préparer.

Le comité d'experts et d'expertes de l'Assemblée nationale choisira aussi cinq questions qui seront posées par les élèves les ayant rédigées à la personne présidant le Parlement écolier. Cette personne est habituellement l'un des quatre membres de la présidence de l'Assemblée nationale. Ces quatre personnes sont, d'abord et avant tout, des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec. Ce moment sera l'équivalent de la fameuse période des questions et réponses orales de l'Assemblée nationale.

Dans l'éventualité où le nombre d'élèves inscrits dépasserait 126[3], le comité procédera, lors de l'évaluation des projets de loi, à la sélection des délégations pouvant être invitées à l'Assemblée nationale.

[3] À la suite de l'adoption de la *Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs* le 12 juin 2026, le Québec compte désormais 127 circonscriptions. Toutefois, seuls 126 élèves pourront participer au Parlement écolier, puisque le 127e siège sera occupé par la ou le membre de la présidence chargé de présider les débats.

## Avant le Parlement écolier

## Projet de classe ou projet parascolaire

Il y a autant de formules possibles qu'il y a de classes participantes. Toutefois, vous ne pourrez malheureusement venir à Québec qu'avec une délégation de deux, trois ou quatre élèves, selon ce que vous déciderez. Il faudra donc éventuellement faire une sélection d'élèves qui pourrait être basée sur leur intérêt et leur implication.

Néanmoins, vous pouvez très bien faire du travail préparatoire et de la sélection de la délégation un projet de classe et rédiger, en groupe, un projet de loi à présenter. Certains enseignants et enseignantes se servent du prétexte du Parlement écolier pour faire un projet de grande envergure qui teinte l'année scolaire et qui culmine par la sélection des délégués et déléguées.

D'autres groupes préféreront faire des équipes qui proposeront chacune un projet de loi. Un comité local d'experts et d'expertes peut ensuite sélectionner le projet le plus méritant, et c'est l'équipe l'ayant rédigé qui se rendra au Parlement écolier. Ces expertes et experts peuvent même être remplacés par une classe de cinquième année qui se prononce, après une brève présentation orale des équipes de sixième année, sur le bien-fondé dus projets de loi.

D'autres enseignantes et enseignants opteront plutôt, au début de l'année scolaire, pour une sélection rapide de la délégation et travailleront avec elle, en parascolaire, sur le projet de loi à proposer.

Vous voyez que les formules sont nombreuses et adaptables à votre réalité. Mais surtout, c'est un choix qui vous appartient.

## Sélection des élèves

Plusieurs formules sont possibles : vous pouvez choisir les jeunes les plus motivés, organiser un tirage, un concours, une élection, etc. Mais rappelez-vous que c'est un privilège de participer au Parlement écolier, que la journée est bien chargée et plutôt « sérieuse ». Vous êtes celui ou celle qui connaît le mieux les élèves et qui sait si ce type d'activité leur convient. Alors, choisissez bien, d'autant plus que c'est vous qui serez avec vos élèves et en serez responsable tout au long du voyage, nuit comprise.

Par contre, nul besoin d'être un expert ou une experte en sciences politiques pour prendre part au Parlement écolier, et c'est aussi vrai pour les enseignantes et enseignants. Il suffit de vouloir apprendre et d'avoir envie de jouer le jeu. Les plus timides, les élèves ayant des difficultés, les élèves anxieux et anxieuses y trouveront un beau défi. Et puis, même si c'est un jeu sérieux, on ne se prend pas trop au sérieux. Alors, ne sélectionnez pas que des premiers et premières de classe. Bien sûr, il y a de la place pour des élèves aux besoins particuliers. N'hésitez pas à nous contacter si des adaptations sont nécessaires. Nous verrons ce qu'il est possible de faire au mieux de nos capacités. Libre à vous de sélectionner deux, trois ou quatre élèves. Rappelons que c'est vous qui en serez responsable pendant le transport et tout au long de l'activité, **y compris la nuitée à l'hôtel**. Nous croyons que vous êtes la ou le mieux placé pour déterminer le nombre d'élèves que vous jugez raisonnable de superviser.

Nous vous invitons cependant à bien réfléchir au genre des élèves sélectionnés. En effet, bien que l'activité elle-même ne soit pas genrée, **il y a un impératif de genre lié à la nuitée à l'hôtel**[4].

[4] Voir la section Hôtel.

## Rédaction d'un projet de loi

La rédaction d'un projet de loi n'a pas à être vue comme une montagne infranchissable et peut très bien être réalisée directement par les élèves avec un peu d'accompagnement. L'important est de les renseigner sur les normes et ce que l'on doit retrouver dans un projet de loi. Le site Web **pariciladémocratie.com** présente de nombreux exemples[5] pour vous aider.

En bref, un projet de loi, c'est :

- la page titre;
- les notes explicatives (un résumé sous forme de texte, **sans arguments**);
- le projet de loi comme tel (2 pages, 15 articles maximum) :
    - l'objet,
    - les modalités,
    - les dispositions réglementaires,
    - le mécanisme de suivi,
    - la responsabilité ministérielle,
    - l'entrée en vigueur.

Le plus difficile est probablement de trouver LA bonne idée. Idéalement, il faut que le projet de loi vise à résoudre un problème d'intérêt général, c'est-à-dire qui intéresse l'ensemble de la population. Il faut donc chercher ce qui agace vos élèves, ce qui a besoin d'être amélioré, régi.

N'oubliez pas que, peu importe le sujet du projet de loi, il doit se démarquer par son :

- caractère d'intérêt public, c'est-à-dire qui touche tant les enfants que les adultes;
- aptitude à susciter le débat, c'est-à-dire à engendrer des opinions différentes;
- originalité et caractère novateur.

**Note importante**

Les thèmes suivants ne peuvent pas faire l'objet d'un projet de loi dans le cadre des activités éducatives de l'Assemblée nationale :

- les thèmes présentement (ou récemment) à l'étude à l'Assemblée nationale;
- les thèmes touchant la question nationale et constitutionnelle.

[5] Voir le site Web pariciladémocratie.com, Participer → Parlement écolier → Documentation.

**CONSEIL** : Année après année, le comité d'experts et d'expertes de l'Assemblée nationale reçoit beaucoup de projets de loi qui portent sur le monde scolaire : ajout d'un cours, classes extérieures, sorties obligatoires. Ce ne sont pas des sujets interdits et nous avons conscience que les élèves parlent de ce qu'ils et elles connaissent. **Mais, idéalement, essayez de les orienter vers une problématique qui concerne plus largement la population québécoise.** Ainsi, les élèves auront plus de chance de se démarquer du point de vue de l'originalité.

Une fois l'idée trouvée, il reste à rédiger la solution sous forme de projet de loi. Pour ce faire, suivez le guide ***L'ABC de la rédaction d'un projet de loi***[6]

À l'automne, une formation virtuelle sur la rédaction d'un projet de loi est offerte en début de soirée aux enseignantes, aux enseignants et aux élèves volontaires. L'information sur cette formation sera communiquée au personnel enseignant de l'édition précédente ainsi qu'aux personnes qui seront déjà inscrites à l'activité. L'information sera aussi disponible sur le site Web pariciladémocratie.com[7].

**Enfin, sachez que, même si nous avons conscience que les élèves ont besoin d'accompagnement, nous apprécions toujours davantage un projet de loi rédigé par les élèves eux-mêmes et elles-mêmes qu'un projet de loi rédigé par les adultes ou l'intelligence artificielle.**

## Prix et bourses

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant est heureuse de contribuer à valoriser l'apprentissage de l'éducation à la démocratie en remettant des bourses aux jeunes qui participent aux activités pédagogiques de l'Assemblée nationale. Dans le cadre du Parlement écolier, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant offre quatre bourses d'excellence de 100 $ aux classes dont le projet de loi a été sélectionné pour étude lors de la simulation parlementaire.

Les écoles méritantes seront contactées. Il leur sera demandé de fournir les coordonnées bancaires du centre de services scolaire ou de l'école pour permettre à l'Assemblée nationale de procéder au versement électronique de la bourse. Le paiement sera effectué dans l'année scolaire en cours afin que la classe puisse profiter de son prix.

[6] Voir le site Web pariciladémocratie.com, Participer → Parlement écolier → Documentation.
[7] Voir le site Web pariciladémocratie.com, Participer → Parlement écolier → Inscription.

## Exemples de projets de loi sélectionnés

### 2026

- Loi sur les unités d'urgence dédiées aux enfants
- Loi visant à interdire l'utilisation de pesticides chimiques et d'engrais de synthèse pour l'entretien des gazons afin de protéger l'environnement et la santé de la population
- Loi sur les corridors actifs à proximité des écoles
- Loi visant à mettre en place des dispositions afin de soutenir les personnes en situation d'itinérance

### 2025

- Loi visant à assurer une circulation sécurité des cyclomoteurs
- Loi sur la formation personnelle scolaire en matière de détresse psychologique
- Loi sur l'obligation de cours de natation
- Loi sur l'étiquetage des produits alimentaires transformés

### 2024

- Loi sur le système antidémarrage des véhicules routiers
- Loi sur l'assurance maladie pour certains animaux de compagnie
- Loi encadrant les applications mobiles impliquant du hasard
- Loi concernant l'apprentissage de l'autosuffisance alimentaire chez les élèves du préscolaire et du primaire

### 2023

- Loi visant à combattre la cyberintimidation auprès des élèves du primaire
- Loi sur la consommation d'eau potable
- Loi sur l'enseignement extérieur dans les écoles primaires et secondaires du Québec

### 2022

- Loi concernant la santé mentale de l'élève
- Loi visant à lutter contre le plastique pétrosourcé
- Loi sur les élèves qui ont de la facilité à apprendre en milieu scolaire

## Questions pour la présidence

À l'Assemblée nationale, la **période des questions et réponses orales** est l'occasion pour les députés et députées de l'opposition de questionner le gouvernement sur des sujets d'actualité. Les ministres sont alors obligés de leur donner des réponses. Cette période constitue un moyen privilégié de contrôle parlementaire de l'action gouvernementale.

Comme il n'y a pas d'élèves occupant des postes de ministre au Parlement écolier, il nous est impossible de reproduire cette période phare de la vie parlementaire.

Par contre, au Parlement écolier, nous sommes choyés : une ou un membre de la présidence de l'Assemblée nationale présidera les séances à la salle de l'Assemblée nationale. Au moment de notre période de questions, les participantes et participants pourront poser cinq questions à cette personne élue dont les fonctions sont souvent moins bien connues.

Concrètement, au moment de l'inscription, chaque classe soumet une question en utilisant le gabarit fourni à cet effet[8]. Cinq de ces questions seront sélectionnées et l'un ou l'une de leurs autrices ou auteurs les posera de vive voix.

Après leur avoir brièvement expliqué le rôle de la présidence, vous pouvez laisser aller l'imagination de vos élèves. Elles et ils sont généralement assez curieux pour trouver une bonne question à poser!

### Exemples de questions posées au Parlement écolier 2026

1. Madame la Présidente, quelle tâche préférez-vous dans votre rôle au sein de la présidence de l'Assemblée nationale?
2. Madame la Présidente, quel cheminement personnel vous a amenée à vous lancer en politique, et plus particulièrement à occuper un poste au sein de la présidence de l'Assemblée nationale?
3. Madame la Présidente, quand vous étiez enfant, pensiez-vous un jour travailler à l'Assemblée nationale auprès des ministres ?
4. Madame la Présidente, quelles sont les différences entre le rôle de député et le rôle de la présidence à l'Assemblée nationale?
5. Madame la Présidente, combien d'heures de travail effectuez-vous en moyenne dans une semaine à l'Assemblée nationale?

[8] Voir le site Web pariciladémocratie.com, Participer → Parlement écolier → Documentation.

## Logistique pour l’aide financière pour les déplacements

## Aide financière pour les déplacements

L’Assemblée nationale offre une aide financière pour les déplacements versée de façon forfaitaire selon la zone de provenance de la participante ou du participant, qu’elle ou il soit adulte ou enfant.

Selon la zone dans laquelle se trouve l’école, vous avez droit à l’indemnité suivante, multipliée par le nombre de personnes (accompagnatrice ou accompagnateur et élèves). **Votre zone est établie en fonction d’un aller simple, selon l’itinéraire le plus court, entre votre école et l’Assemblée nationale.**

| | | |
|---|---|---|
| • Zone 1 | Moins de 100 km | 0 $ |
| • Zone 2 | De 101 à 200 km | 82 $ |
| • Zone 3 | De 201 à 400 km | 123 $ |
| • Zone 4 | De 401 à 600 km | 183 $ |
| • Zone 5 (avion) | Plus de 601 km | 1 000 $ |

De plus, l’hébergement pendant l’événement est réservé et payé directement par l’Assemblée nationale (voir la section Hôtel). Les repas pendant l’événement sont également pris en charge directement par l’Assemblée nationale.

Pour obtenir cette aide de transport, vous n’aurez besoin d’aucune pièce justificative. Vous n’avez qu’à remplir le formulaire de réclamation disponible en annexe de ce document et en ligne et à le faire parvenir à l’adresse inscrite au bas du formulaire. Ce formulaire doit être accompagné d’un spécimen de chèque. **Le tout doit être remis après la simulation parlementaire.** Si des élèves de votre délégation sont absents lors du Parlement écolier, ceux-ci ne pourront pas être comptabilisés dans l’aide financière pour les transports.

Si le remboursement doit être fait au nom d’une personne, veuillez appeler au numéro inscrit sur le formulaire. Vous devrez fournir le numéro d’assurance sociale de cette personne avant de nous envoyer le formulaire de réclamation ainsi que le spécimen de chèque.

## Réclamation

Le formulaire de réclamation est disponible sur le site Web pariciladémocratie.com, dans la section **Frais** de la page du Parlement écolier. Des versions papier seront également mises à votre disposition au moment de la simulation. Vous n’aurez qu’à vous rendre au quartier général (QG) du Parlement écolier pour vous en procurer un exemplaire. Le

numéro du local où se trouvera ce QG vous sera transmis lors de votre journée d'accueil. À titre d'exemple, le formulaire est présenté en annexe de ce cahier. Vous pourrez nous faire parvenir le formulaire après la simulation parlementaire en l'envoyant à l'adresse indiquée sur celui-ci.

De plus, au cours de la simulation, l'équipe des programmes éducatifs sera disponible pour répondre à vos questions concernant le formulaire et l'aide pour les déplacements.

## Hôtel

Chaque classe aura droit à deux chambres. Normalement, une chambre est prévue pour l'enseignante ou l'enseignant, et l'autre pour les élèves, qui seront jusqu'à quatre par chambre, donc deux par lit. **En conséquence, c'est beaucoup plus simple si vous sélectionnez des élèves du même genre.** Sinon, d'autres solutions sont possibles :

- Vous partagez votre chambre avec les élèves du même genre que vous (idéalement deux) et vous laissez l'autre chambre aux élèves de l'autre genre. Un formulaire de consentement vous sera envoyé afin d'obtenir le consentement des parents du ou des élèves qui partageront la même chambre que vous.
- Vous placez l'ensemble des élèves dans la même chambre : un lit de garçons, un lit de filles. Un formulaire de consentement vous sera envoyé afin d'obtenir le consentement des parents de tous les élèves qui partageront la même chambre.
- Nous procédons à des jumelages d'écoles (deux garçons de votre école et deux d'une autre; deux filles de votre école et deux d'une autre).

**Sachez que si votre délégation compte deux ou trois élèves, il est possible que nous devions jumeler vos élèves avec des élèves du même genre d'une autre école afin de respecter le nombre limité de chambres fournies par l'Hôtel Le Concorde.**

Une fois la sélection des écoles participantes effectuée, nous communiquerons avec vous pour régler cet important détail. Dans la mesure du possible, les chambres d'une même délégation seront proches l'une de l'autre, mais nous ne pouvons pas vous le garantir.

Depuis quelques années, nous avons établi un partenariat avec **l'Hôtel Le Concorde, situé au 1225, cours du Général-De Montcalm, à Québec**. Ce dernier est à distance de marche du parlement.

Nous fournirons à l'hôtel la liste des personnes y logeant et vous pourrez vous y présenter directement afin de prendre possession de vos chambres.

Le vendredi matin, vous devrez libérer votre chambre avant de partir pour le parlement puisque vous n'aurez pas l'occasion d'y retourner pendant la journée. Pour les bagages, deux options s'offrent à vous :

- Vous pouvez prendre tous vos bagages avec vous. Il vous sera possible de les laisser dans l'une des salles à l'Assemblée nationale pour les récupérer en fin de journée.
- Généralement, l'hôtel offre aussi un espace pour l'entreposage de bagages. C'est parfois un local utilisé seulement à cette fin, parfois une chambre désignée. Informez-vous à la réception.

## Stationnement

Sachez que l'Assemblée nationale ne dispose pas d'un stationnement pour les visiteuses et visiteurs. Toutefois, si vous utilisez votre voiture pour vous rendre au Parlement écolier, vous pourrez opter pour l'un des stationnements payants situés au centre-ville de Québec. À proximité de l'Assemblée nationale, vous trouverez notamment des stationnements payants à l'édifice Marie-Guyart (complexe G), au Centre des congrès de Québec et à la place D'Youville. Sachez également que l'Hôtel Le Concorde dispose d'un stationnement souterrain payant. Les frais de stationnement sont prévus dans l'aide financière pour les déplacements.

## Repas

Tous les repas pris pendant le Parlement écolier sont préparés par la Direction de la restauration et des services alimentaires de l'Assemblée nationale et sont sans frais. Le repas officiel aura lieu au restaurant Le Parlementaire et les autres repas, au Café du Parlement.

Nous tiendrons compte des allergies ainsi que des régimes alimentaires indiqués au moment de votre inscription sur la plateforme Amilia. Il sera donc très important de bien remplir le formulaire afin de nous transmettre ce type d'information.

## Horaire préliminaire du Parlement écolier 2027[9]

### JEUDI 6 MAI 2027

**14 h à 15 h** — **Accueil et inscription des participants et participantes**
*Pavillon d'accueil*

**14 h à 15 h 55** — **Séance de photographie par école**
*Escalier principal, entre le 2e étage et le 3e étage*

**14 h 10 à 15 h 55** — **Visites guidées de l'hôtel du Parlement** (45 minutes)
*Départs du hall principal*
7 groupes (environ 25 personnes) – Départs à intervalles réguliers
14 h 10 – 14 h 20 – 14 h 30 – 14 h 40 – 14 h 50 – 15 h – 15 h 10

**16 h à 16 h 10** — **Séance d'information**
*Agora*

**16 h 20 à 16 h 50** — **Rencontres de formation et de travail**

- Les quatre parrains et marraines (salle Jeunesse)
- Les trois porte-paroles (salle Jeunesse)
- Les deux leaders parlementaires (salle Multifonctionnelle)
- Les quatre personnes coprésidant les commissions parlementaires (salle Multifonctionnelle)
- Tous les autres députés et députées qui désirent recevoir de l'aide pour la révision et la répétition de leur discours, ou encore pour se préparer (agora)

**17 h à 17 h 10** — **Découverte de la salle de l'Assemblée nationale (salon Bleu)**
*Salle de l'Assemblée nationale*

**17 h 10** — **Déplacement vers la salle du Conseil législatif (salon Rouge)**
*Hall du 1er étage*

**17 h 15** — **Assermentation des députés et députées**
*Salle du Conseil législatif*

**17 h 20** — **Allocution de la vice-présidence de l'Assemblée nationale du Québec**
*Salle du Conseil législatif*

**17 h 30 à 19 h** — **Dîner officiel présidé par la vice-présidence de l'Assemblée nationale du Québec**

[9] Cet horaire est susceptible d'être modifié jusqu'à la dernière minute, mais il vous donne tout de même une bonne idée des activités qui vous attendent.

*Restaurant Le Parlementaire et grand hall*

**19 h à** **Départ des participants et participantes** (dès le repas terminé)
**19 h 15** *Pavillon d'accueil*

## VENDREDI 7 MAI 2027

**7 h** — **Ouverture de l'entrée des visiteuses et visiteurs**
*Pavillon d'accueil*

**7 h à 8 h 10** — **Petit déjeuner**
*Café du Parlement et foyers La Fontaine et Papineau*

**8 h 15 à 9 h 40** — **PREMIÈRE SÉANCE**
*Salle de l'Assemblée nationale*



**Affaires courantes**

- Présentation des projets de loi nº 1, nº 2, nº 3 et nº 4

**Affaires du jour**

- Projets de loi nº 1, nº 2, nº 3 et nº 4
- Débat sur l'adoption du principe
- Mise aux voix
- Motion d'envoi en commission parlementaire

**9 h 45 à 10 h 15** — **Pause**
*Foyer La Fontaine, hall du rez-de-chaussée (au pied de l'escalier)*

**10 h 20 à 12 h** — **Commissions parlementaires**



- Étude du projet de loi nº 1
  Salle Pauline-Marois
- Étude du projet de loi nº 2
  Salle Marie-Claire-Kirkland
- Étude du projet de loi nº 3
  Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine
- Étude du projet de loi nº 4
  Salle Louis-Joseph-Papineau

**12 h à 13 h 25** — **Déjeuner**
Café du Parlement et foyer Papineau

**13 h 30** — **Photographie officielle de la 29e législature (photo de groupe)**
*Salle de l'Assemblée nationale*

**13 h 45 à 15 h 40** — **DEUXIÈME SÉANCE**
*Salle de l'Assemblée nationale*



**Affaires courantes**

- Dépôt des rapports des quatre commissions
- Période des questions et réponses orales



**Affaires du jour**

Projets de loi nº 1, nº 2, nº 3 et nº 4

- Débat sur l'adoption finale
- Mise aux voix

**15 h 40 à 15 h 50** — **Sanction des projets de loi par la lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur du Parlement écolier**

*Salle de l'Assemblée nationale*

**15 h 50 à 16 h 05** — **Cérémonie de clôture**

*Salle de l'Assemblée nationale*

**16 h 05 à 16 h 20** — **Pause**

*Foyer La Fontaine, hall du rez-de-chaussée (au pied des escaliers)*

**16 h 30** — **Départ des participants et participantes**

*Pavillon d'accueil*

## Jeudi 6 mai 2027

Cette demi-journée est consacrée à l'inscription, à la découverte des lieux, à la prise de photographie par délégation ainsi qu'à quelques séances d'information et de formation préalables au lendemain. Les élèves pourront répéter leur discours, et ceux et celles qui joueront un rôle particulier rencontreront des membres du personnel de l'Assemblée nationale qui les aideront à s'y préparer. Cette rencontre vise à peaufiner leur préparation, mais surtout à apaiser leurs inquiétudes et leur anxiété, le cas échéant.

**Si vos élèves sont membres d'une commission, c'est aussi à ce moment que vous nous remettrez les amendements qu'elles et ils ont rédigés. Il est impératif de remettre les amendements avant le repas, puisqu'un travail de classement préalable aux commissions parlementaires s'enclenche alors.**

Nous terminerons cette journée par une première visite de la salle de l'Assemblée nationale afin que chacun et chacune puisse trouver son pupitre. Nous nous dirigerons ensuite vers la salle du Conseil législatif, où les députées et députés seront assermentés.

Aucune députée ni aucun député ne peut siéger à l'Assemblée nationale sans avoir été dûment assermenté. Dans la « vraie vie », cette assermentation se déroule traditionnellement lors d'une cérémonie à la salle du Conseil législatif, quelques jours avant le début des travaux à la salle de l'Assemblée nationale.

**À l'occasion du Parlement écolier, l'assermentation aura lieu lors d'une courte cérémonie le jeudi à 17 h 15, à la salle du Conseil législatif.**

L'assermentation est faite par la lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur du Parlement écolier, qui invite les députées et députés à se lever pour prononcer, à sa suite, leur serment d'office :

**« Je, (prénom et nom), déclare solennellement que j'exercerai mes fonctions de député du Parlement écolier 2027 dans la plus grande dignité en respectant les institutions parlementaires. »**

Les députées et députés sont alors « investis de la capacité légale » de siéger et de discourir à la salle de l'Assemblée nationale.

Finalement, nous partagerons un dîner officiel offert par la présidence de l'Assemblée nationale du Québec, au restaurant Le Parlementaire. Les parlementaires de l'Assemblée nationale qui voient leur circonscription représentée par une école participante seront invités à ce repas. Vous pourrez ensuite occuper le reste de la soirée à votre convenance.

## Vendredi 7 mai 2027

La journée commence au Café du Parlement avec le petit déjeuner. Il y aura deux séances à la salle de l'Assemblée nationale : une en avant-midi et une en après-midi. Ces séances seront télédiffusées : famille et parents pourront suivre en direct les débats des jeunes.

La fin de l'avant-midi sera consacrée aux quatre commissions parlementaires, où certains députés et députées siégeront. Les autres y assisteront comme spectateurs et spectatrices en compagnie de leur enseignant ou enseignante. Seule la commission parlementaire étudiant le projet de loi nº 1 sera télédiffusée en direct.

Le déjeuner sur l'heure du midi se déroulera au Café du Parlement également. Si le Café est rempli, vous pourrez vous installer dans le foyer Papineau ou La Fontaine avec vos élèves.

Deux collations seront servies aux participants et participantes : en début d'avant-midi (avant le travail en commission parlementaire) et après la deuxième séance (avant de quitter le parlement).

## Le rôle de député

## Députés et députées

Les 126 élèves joueront tous et toutes le rôle d'un député ou d'une députée et se verront attribuer une circonscription au hasard. À titre de députés et députées, ils et elles prendront tous et toutes la parole pour un petit discours (d'une minute maximum) préparé préalablement. Ils et elles s'exprimeront soit en avant-midi lors du débat sur **l'adoption du principe** des projets de loi, soit en après-midi lors du débat sur **l'adoption finale** des projets de loi.

Vous recevrez, par l'entremise d'un courriel personnalisé, les précisions concernant les moments des interventions des élèves et les sujets qui leur sont attribués, soit le projet de loi à propos duquel ils et elles s'exprimeront.

Les députées et députés qui ne sont pas affectés à une commission parlementaire s'exprimeront en avant-midi lors du débat sur **l'adoption du principe**. Leur intervention d'au plus **une minute**, dans laquelle elles et ils s'exprimeront à propos d'un projet de loi, aura été rédigée à l'école. Le but de ce discours est de se prononcer sur la **pertinence** d'un projet de loi et de soulever ses points forts et ses points faibles. La députée ou le député peut annoncer si elle ou il y est favorable. Elle ou il peut donner son appui au projet de loi ou encore exprimer des doutes, des inquiétudes, des réserves.

- **Adoption du principe** (première séance en avant-midi)

Les élèves qui interviennent lors de ce débat (discours d'une minute maximum) doivent mentionner si, à leur avis, le projet de loi est un bon projet de loi et aborder sa pertinence. Le discours de votre élève soulèvera les points forts et les points faibles du projet de loi. Il ou elle peut annoncer s'il ou elle y est favorable. Il ou elle peut donner son appui au projet de loi ou encore exprimer, des doutes, des inquiétudes, des réserves. Après, les projets de loi sont envoyés en commission parlementaire pour être étudiés en détail. Il faut garder en tête qu'il est fort possible que ces projets de loi soient encore améliorés, corrigés, bonifiés. Des articles pourraient être ajoutés ou éliminés. Même si, lors de l'adoption du principe, les élèves peuvent déjà être en faveur ou en défaveur du projet de loi, c'est généralement un débat où les députées et députés sont plus partagés et lors duquel ils et elles soulignent ce qui leur plaît et les inquiète. Ils et elles n'ont pas à se prononcer définitivement pour ou contre le projet de loi, qui est encore à l'étape de « brouillon ». Le vote final ne se fera qu'après les commissions parlementaires, lors de la deuxième séance.

Le but de ce discours est de se prononcer sur la **pertinence** du projet de loi et de soulever ses points forts et ses points faibles.

**Petite astuce : Pensez à imprimer le discours en gros caractères.** Évidemment, comme lors des exposés oraux, nous préférons les textes livrés avec intonation et vigueur, mais personne n'est puni pour avoir regardé sa feuille ou lu son texte. Les jeunes députés et députées sont là pour apprendre, mais surtout pour avoir du plaisir. Nous ne souhaitons pas générer de l'anxiété!

- **Adoption finale** (deuxième séance en après-midi)

Ce débat se tient après les commissions parlementaires. Les élèves qui interviennent lors de ce débat sont ceux et celles qui ont pris part à la commission parlementaire ayant étudié le projet de loi. Ils et elles ont le droit d'avoir écrit leur discours (d'une minute maximum) au préalable, mais peuvent aussi se donner quelques libertés pour y inclure des éléments qui seraient ressortis en commission parlementaire. Le but de ce discours est d'affirmer s'ils et elles sont **pour ou contre** le projet de loi et de convaincre les autres de voter de même.

**Note** : Il se pourrait qu'un argument rédigé avant le Parlement écolier devienne inutile, car la problématique soulevée aura été corrigée en commission parlementaire.

Même si vos élèves ne sont pas membres des commissions parlementaires, nous les encourageons à y assister. Ils et elles pourront entendre les différents arguments de leurs collègues avant les discours d'adoption finale des projets de loi et, surtout, avant le vote final visant à déterminer si les projets de loi seront adoptés ou non. Le fait d'entendre les arguments des autres députés et députées en commission parlementaire pourrait influencer leur décision de voter pour ou contre un projet de loi.

## Les fonctions parlementaires

Au moment de l'inscription de vos élèves sur la plateforme Amilia, **vous devrez indiquer s'ils et elles désirent occuper une fonction parlementaire** en plus de celle de député. Malheureusement, tous et toutes ne pourront pas se voir attribuer une fonction, puisque seuls 19 participants et participantes pourront occuper ces rôles.

N'ayez crainte, tous les élèves vivront une belle expérience au Parlement écolier et prendront la parole dans la salle de l'Assemblée nationale.

## Leaders parlementaires

Comme l'Assemblée nationale du Québec fonctionne selon certains rituels et certaines règles, les députées et députés sont séparés en deux groupes parlementaires : un groupe formant **le gouvernement** (les sièges à droite du trône de la présidence) et l'autre, **l'opposition** (les sièges à gauche du trône de la présidence). Cette distinction n'influence pas le déroulement de la simulation, mais nous permet d'en apprendre plus sur le fonctionnement du Parlement.

Une ou un **leader** sera nommé pour chacun de ces groupes. Le rôle de ces deux leaders sera de répondre, quatre fois chacun ou chacune[10], « **Monsieur le Président ou Madame la Présidente, je vous demande d'appeler l'article a (ou b, c, d) du *Feuilleton*** » lorsque la présidence demandera d'indiquer avec quel article le ou la leader désire poursuivre les travaux.

De plus, les deux leaders répondront « **Adopté** » à l'unisson, à huit reprises en avant-midi, lorsque la présidence leur demandera leur accord pour aller plus loin dans l'étude des projets de loi.

Les leaders ne prennent pas la parole librement. Leur texte est écrit et nous leur indiquerons le moment auquel se lever et le prononcer, un peu comme au théâtre.

**Les leaders s'expriment aussi à titre de député en avant-midi**, lors du débat sur **l'adoption du principe**, avec une intervention d'au plus **une minute**. Leur discours est rédigé à l'avance, et il ou elle s'exprime à propos d'un projet de loi en particulier (voir la section sur l'adoption de principe).

[10] Deux fois lors de la séance de l'avant-midi et deux fois lors de la séance de l'après-midi.

## Parrains et marraines d'un projet de loi

**Les quatre écoles dont le projet de loi sera retenu devront nommer, parmi les élèves de leur délégation, un parrain ou une marraine du projet de loi.** Ces quatre élèves joueront un rôle accru durant la simulation parlementaire et prendront la parole dans la salle de l'Assemblée nationale et en commission parlementaire. Ils et elles doivent être capables de défendre leur projet de loi, d'en discuter, d'en débattre, de l'expliquer… tout en acceptant les critiques et les améliorations proposées.

À la salle de l'Assemblée nationale, en avant-midi, les parrains et les marraines commencent par **lire**, lors de **l'adoption du principe**, les notes explicatives de leur projet de loi respectif[11]. Encore une fois, la présidence leur indiquera le moment pour ce faire en leur donnant la parole.

> **Note** : Il est possible de faire lire ces notes explicatives par une autre députée ou un autre député de la classe qui a rédigé le projet de loi. Cette option permet de séparer plus équitablement la tâche et les projecteurs. Si vous choisissez cette option, il faudra en informer au préalable l'organisation du Parlement écolier.

Ensuite, le parrain ou la marraine amorce le débat sur l'adoption du principe en prenant la parole pendant une intervention rédigée à l'avance d'au plus **deux minutes**. Dans ce discours, il ou elle présente son projet de loi et en explique l'importance. Il ou elle peut expliquer comment l'idée est venue en classe, les problèmes que ce projet de loi réglerait, s'il existe une réglementation sur le sujet ici ou ailleurs, etc. Il ou elle peut insister sur les arguments forts qui font de ce projet de loi un indispensable. Il ou elle peut aussi déjà tenter de prévenir les objections. En résumé, le parrain ou la marraine essaie de « vendre » le projet de loi à ses collègues.

Chacune des commissions parlementaires s'ouvre avec les remarques préliminaires du parrain ou de la marraine, dans une intervention d'environ **une minute**. Il s'agit d'un discours rédigé à l'école dans lequel il ou elle présente aux autres membres de la commission les éléments du projet de loi qu'il ou elle juge les plus importants, ce à quoi il ou elle tient à tout prix, etc. C'est aussi l'occasion de rassurer les députés et députées qui étudieront ce projet en commission parlementaire quant au fait que des compromis pourront être faits et qu'une version satisfaisante pour tous et toutes verra le jour.

Ensuite, la marraine ou le parrain est appelé à intervenir plus souvent que les autres membres de la commission, la plupart du temps sans discours écrits au préalable, pour expliquer et justifier les choix faits pour son projet de loi. En effet, le travail en commission parlementaire se déroule plutôt sous forme de discussions.

[11] Il s'agit de **votre** court texte qui résume le projet de loi et qui se trouve en page 2 de ce dernier.

Puisque le parrain ou la marraine est d'abord et avant tout un ou une membre de la commission parlementaire, il ou elle peut[12] aussi proposer, comme les autres membres, un ou des amendements.

En après-midi, de retour à la salle de l'Assemblée nationale pour le débat sur **l'adoption finale**, le parrain ou la marraine amorce le débat avec une dernière intervention de **deux minutes**. Son discours a été préparé à l'avance, puis bonifié sur place, à l'Assemblée nationale, en fonction du déroulement de la commission parlementaire. Dans ce discours, le parrain ou la marraine encourage l'ensemble des députés et députées à voter pour le projet de loi, s'il ou elle est toujours en faveur de celui-ci, bien sûr. Il ou elle peut expliquer les modifications apportées au projet de loi en commission parlementaire et raconter comment la séance s'est déroulée. C'est la dernière occasion, juste avant le vote, d'inciter les députés et députées à voter pour le projet de loi.

En résumé, les marraines et les parrains sont les participants les plus sollicités. Ils et elles ont **trois** discours à préparer et prendront la parole à ces moments clés :

- lecture des notes explicatives du projet de loi (**ces notes peuvent aussi être lues par une autre députée ou un autre député de la même classe si c'est ce que la classe choisit**);
- discours de deux minutes en avant-midi pour amorcer le débat sur l'adoption du principe;
- remarques préliminaires d'environ une minute en commission parlementaire;
- interventions libres en commission parlementaire;
- discours de deux minutes en après-midi pour amorcer le débat sur l'adoption finale.

Finalement, comme les parrains et marraines sont les spécialistes de leur projet de loi, ils et elles doivent non seulement bien le connaître, mais aussi être à l'aise avec le sujet et maîtriser certains faits et exemples pour être capables d'argumenter à son propos.

[12] Les marraines et les parrains sont les seuls membres de la commission pour qui fournir un ou des amendements est facultatif. Comme il s'est écoulé du temps depuis que le projet de loi a été rédigé, et puisque les légistes et les réviseures linguistiques de l'Assemblée nationale l'ont révisé, peut-être voient-ils ou voient-elles maintenant des pistes d'amélioration?

## Porte-paroles d'un projet de loi

Parmi les élèves ayant indiqué désirer occuper une fonction parlementaire, quatre personnes seront choisies au hasard pour remplir le poste de porte-parole d'un projet de loi. Le ou la porte-parole d'un projet de loi est « l'opposition » du parrain ou de la marraine. L'idée ici n'est pas de mettre des bâtons dans les roues d'autrui, mais de chercher toutes les façons possibles pour bonifier le projet de loi.

Après le parrain ou la marraine, qui en est le promoteur ou la promotrice, la ou le porte-parole est le second spécialiste du projet de loi en question. Il ou elle doit donc bien connaître le sujet, être à l'aise avec celui-ci et avoir effectué quelques recherches[13] pour être capable d'argumenter à son propos.

La ou le porte-parole prend la parole à quelques reprises. Tout d'abord, lors du **débat sur l'adoption du principe**, il ou elle prend la parole tout de suite après le parrain ou la marraine pour une intervention de **deux minutes**. Il s'agit d'un discours rédigé à l'avance dans lequel la ou le porte-parole s'exprime à propos du projet de loi (voir la section sur l'adoption du principe).

En commission parlementaire, la ou le porte-parole est aussi appelé à intervenir un peu plus souvent que les autres membres, mais la plupart du temps sans discours écrits au préalable. En effet, en commission parlementaire, les discussions remplacent les discours préparés.

Cependant, au début de la commission parlementaire, juste après les remarques préliminaires du parrain ou de la marraine, le ou la porte-parole dispose aussi d'environ **une minute** pour une intervention qui consiste en ses propres remarques préliminaires. Il s'agit d'un discours rédigé à l'avance dans lequel il ou elle présente aux autres membres de la commission les éléments du projet de loi qu'il ou elle juge les plus inappropriés, les articles qu'il ou elle aimerait faire disparaître, modifier, préciser, etc. C'est aussi l'occasion de rassurer les députés et députées qui étudieront ce projet en commission parlementaire quant au fait que des compromis pourront être faits et qu'une version satisfaisante pour tous et toutes du projet de loi verra le jour.

Pour le reste de la commission parlementaire, la ou le porte-parole est appelé à intervenir plus souvent. Comme le parrain ou la marraine, il ou elle peut se prononcer sur chacun des amendements proposés afin de lancer les discussions.

[13] Il est toujours possible d'avoir une ou deux feuilles de notes en commission parlementaire.

Puisque la ou le porte-parole est d'abord et avant tout une ou un membre de la commission parlementaire, il ou elle doit aussi proposer, comme les autres membres, au moins un amendement.

En après-midi, de retour à la salle de l'Assemblée nationale pour le débat sur **l'adoption finale**, le ou la porte-parole s'exprime au début du débat, tout de suite après le parrain ou la marraine, dans une intervention de **deux minutes**. Son discours vise à encourager l'ensemble des députés et députées à voter comme elle ou lui, soit pour ou contre le projet de loi. Le ou la porte-parole y explique ce qui motive son choix. Ce discours peut se préparer à l'avance, mais il faut se garder la possibilité de le bonifier, voire de le modifier, en fonction du déroulement de la commission parlementaire.

En résumé, les porte-paroles ont chacun et chacune trois discours à préparer et prendront la parole à des moments clés :

- discours de deux minutes en avant-midi au début du débat sur l'adoption du principe;
- remarques préliminaires d'environ une minute en commission parlementaire;
- interventions libres en commission parlementaire;
- discours de deux minutes en après-midi au début du débat sur l'adoption finale.

## Coprésidents et coprésidentes d'une commission parlementaire

Les commissions parlementaires sont chacune composées de 17 membres :

- le parrain ou la marraine du projet de loi à l'étude;
- le ou la porte-parole du projet de loi à l'étude;
- le **coprésident** ou la **coprésidente** de la commission parlementaire;
- les 14 députés et députées membres de la commission parlementaire.

Deux adultes dirigent la commission parlementaire : un ou une secrétaire de commission de l'Assemblée nationale ainsi qu'un député ou une députée de l'Assemblée nationale, qui occupera la fonction de président ou de présidente de commission[14].

Le coprésident ou la coprésidente aide la présidence à diriger la commission. Elle ou il est surtout appelé à lire à voix haute les différentes étapes de la commission à l'aide d'un aide-mémoire. Selon la complicité qui s'établira, il ou elle peut aussi aider la présidence à gérer les droits de parole.

Puisque le coprésident ou la coprésidente est d'abord et avant tout un ou une membre de la commission parlementaire, il ou elle peut intervenir dans les débats comme le reste de ses camarades qui y siègent. À ce titre, il ou elle doit aussi proposer au moins un amendement. Il ou elle doit avoir bien lu et compris le projet de loi qui lui est assigné et avoir fait quelques recherches sur le sujet.

En après-midi, de retour à la salle de l'Assemblée nationale, les coprésidents et coprésidentes auront chacun et chacune une phrase à lire au moment du dépôt du rapport de leur commission. **Ces phrases[15] sont écrites et fournies.** Le coprésident ou la coprésidente s'exprime aussi à titre de député lors du débat sur **l'adoption finale**, avec une intervention d'au plus **une minute** (voir la section sur l'adoption finale ). Donc, en résumé, les coprésidents et coprésidentes ont **un** discours à préparer. Ils et elles prendront la parole à des moments clés :

- lecture du mandat de la commission parlementaire[16](court texte fourni en commission parlementaire);

[14] Des députées et députés sont habituellement présents, mais il se peut qu'elles et ils soient retenus ailleurs. Dans un tel cas, des employés et employées de l'Assemblée nationale joueraient ce rôle.

[15] « Monsieur le Président ou Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la Commission parlementaire nº 1, qui a siégé le 9 mai 2025 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi nº 1, *Loi visant à assurer une circulation sécuritaire des cyclomoteurs*. La Commission a adopté le projet de loi avec des amendements. »

[16] Par exemple : « Le mandat de la Commission est de procéder à l'étude détaillée du projet de loi no 1, Loi visant à assurer une circulation sécuritaire des cyclomoteurs »

- lecture de chacun des articles du projet de loi, un à un, en commission parlementaire;
- interventions libres en commission parlementaire;
- discours d'une minute en après-midi lors du débat sur l'adoption finale.

## Membres d'une commission parlementaire

Après un premier passage des députés et députées à la salle de l'Assemblée nationale, le reste de l'avant-midi est consacré aux travaux des quatre commissions parlementaires qui se déroulent simultanément dans quatre salles.

Les commissions parlementaires sont dirigées et présidées par de vrais députés et députées. Leur rôle est d'amener les jeunes à discuter afin d'en arriver à la meilleure version possible du projet de loi à l'étude. Les élèves qui siègent en commission parlementaire sont :

- le parrain ou la marraine du projet de loi à l'étude;
- le ou la porte-parole du projet de loi à l'étude;
- le **coprésident** ou la **coprésidente** de la commission parlementaire;
- des députés et députées membres de la commission parlementaire.

**Il n'y a pas de discours à écrire pour les commissions parlementaires[17].** Un par un, chacun des amendements proposés par les députés et députées sera étudié, discuté et voté. **Les élèves qui ont la chance de participer à une commission parlementaire doivent toutes et tous rédiger à l'avance obligatoirement au moins un amendement.** Il est possible d'en soumettre plus d'un. Pour ce faire, il faut utiliser le formulaire d'amendement[18] prévu à cet effet. **Les amendements seront recueillis le jeudi à 16 h 30, à la suite de la rencontre d'information. Il n'y aura pas d'autres moments pour déposer ces amendements.**

Les amendements permettent d'apporter des corrections au projet de loi afin de le rendre plus clair et le plus adapté possible aux besoins de la société. Par exemple, l'amendement proposé peut ajouter ou éliminer un passage, proposer une mesure différente, etc. Un amendement vise toujours à bonifier le projet de loi ou à en éliminer les irritants.

Une fois l'article concerné et l'amendement proposé lus à haute voix, les discussions libres s'enclenchent. Ainsi, les membres de la commission doivent savoir de quoi il est

[17] Sauf pour le parrain ou la marraine ainsi que pour le ou la porte-parole.
[18] Disponible en annexe de ce document ainsi que sur le site Web pariciladémocratie.com, Participer → Parlement écolier → Documentation.

question. Bien que personne ne soit forcé de prendre la parole, l'exercice sera plus intéressant pour tout le monde si chacun et chacune s'implique. Il importe donc, avant d'arriver au Parlement écolier, que les élèves aient bien lu et compris le projet de loi sur lequel ils et elles travailleront. Ils et elles devront avoir effectué quelques recherches sur le sujet. Il est même possible d'apporter des notes.

Les membres de la commission s'expriment aussi à titre de député lors du débat sur **l'adoption finale**, avec une intervention d'au plus **une minute**. Ce discours, rédigé à l'avance, peut être bonifié sur place selon ce qui se passe en commission parlementaire. Dans ce discours, la ou le membre se prononce pour ou contre le projet de loi et explique ce qui motive son choix.

En résumé, les membres des commissions parlementaires doivent fournir au moins une proposition d'amendement et ont **un** discours à préparer. Ils et elles prendront la parole à des moments clés :

- interventions libres en commission parlementaire;
- discours d'une minute en après-midi lors du débat sur l'adoption finale.

## Intervenants et intervenantes lors de la période des questions et réponses orales

Cinq élèves seront choisis pour poser une question à la présidence lors de la **période des questions et réponses orales**. Ces cinq personnes sont choisies par la classe dont la question a été sélectionnée. Une feuille sur laquelle la question sera inscrite leur sera fournie lors de la séance. Ils et elles pourront faire une lecture expressive ou encore utiliser leur mémoire.

Leur rôle au Parlement écolier ne se limitera pas à cette intervention, puisqu'ils et elles prendront aussi la parole pour un discours d'**au plus une minute** à la salle.de l'Assemblée nationale

En résumé, les intervenants et intervenantes lors de la période de questions ont **un** discours à préparer. Ils et elles prendront la parole à des moments clés :

- lecture expressive de la question rédigée (texte fourni);
- discours d'une minute lors de la séance en avant-midi ou en après-midi.

## Tableau récapitulatif des fonctions parlementaires et des tâches s'y rattachant

| | Rôle | Sélection | À la salle de l'Assemblée nationale | En commission parlementaire |
|---|---|---|---|---|
| Députés et députées | Donner leur point de vue sur un seul projet de loi et voter sur les quatre projets de loi | Toutes et tous les élèves inscrits au Parlement écolier (et qui ne sont ni leaders, ni parrains, ni marraines, ni porte-paroles, ni coprésidents, ni coprésidentes, ni membres d'une commission parlementaire) | **Avant-midi :**<br><br>Prononcent un discours d'une minute lors de l'adoption du principe | Y assistent en tant que spectatrices et spectateurs en compagnie de leurs enseignantes et enseignants |
| Membres d'une commission parlementaire | Donner leur point de vue sur un seul projet de loi et voter sur les quatre projets de loi | Choisis au hasard par l'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale du Québec parmi les 16 députés et députées | **Après-midi :**<br><br>Prononcent un discours d'une minute lors de l'adoption finale | Doivent préparer au moins un amendement (avant le Parlement écolier)<br><br>Peuvent prendre la parole sur chaque amendement proposé |
| Coprésidents et coprésidentes d'une commission parlementaire | Aider le député ou la députée occupant réellement cette fonction à diriger la commission parlementaire<br><br>Possibilité d'intervenir comme membre de la commission | Choisis au hasard par l'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale du Québec parmi les classes qui n'ont pas de projet de loi sélectionné, de porte-parole, de leader ou d'élève posant une question | **Après-midi :**<br><br>Font la lecture d'une phrase lors du dépôt du rapport de commission<br><br>Prononcent un discours d'une minute lors | Doivent préparer au moins un amendement (avant le Parlement écolier)<br><br>Font la lecture du mandat de la commission<br><br>Font la lecture des articles du |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | de l'adoption finale | projet de loi, un à un |
| | Rôle | Sélection | À la salle de l'Assemblée nationale | En commission parlementaire |
| Leaders parlementaires | | Choisis au hasard par l'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale du Québec parmi les classes qui n'ont pas de projet de loi sélectionné, de porte-parole ou d'élève posant une question | **Avant-midi :**<br><br>Répondent huit fois « **Adopté** » en chœur<br><br>Lisent deux fois chacun ou chacune « **Monsieur le Président ou Madame la Présidente, je vous demande d'appeler l'article a (ou b, c, d) du *Feuilleton*** »<br><br>Font aussi dire, à titre de député, un discours d'une minute lors de l'adoption du principe<br><br>**Après-midi :**<br><br>Lisent deux fois chacune ou chacune « **Monsieur le Président ou Madame la Présidente, je vous demande d'appeler l'article a (ou** | Y assistent en tant que spectateurs et spectatrices en compagnie de leurs enseignantes et enseignants |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | **b, c, d) du *Feuilleton*** » | |

| | Rôle | Sélection | À la salle de l'Assemblée nationale | En commission parlementaire |
|---|---|---|---|---|
| Parrains et marraines d'un projet de loi | Être les spécialistes d'un projet de loi<br><br>En faire la promotion | Choisis par la classe dont le projet de loi est sélectionné | **Avant-midi :**<br><br>Font la lecture des notes préliminaires de leur projet de loi **(cette tâche peut être déléguée à un ou une collègue de classe)**<br><br>Font un discours de deux minutes lors de l'adoption du principe<br><br>**Après-midi :**<br><br>Font un discours de deux minutes lors de l'adoption finale | Doivent préparer un ou quelques amendements (avant le Parlement écolier)<br><br>Font un discours de remarques préliminaires pendant environ une minute<br><br>Peuvent prendre la parole sur chaque amendement proposé<br><br>Peuvent répliquer à chaque intervention |

| | Rôle | Sélection | À la salle de l'Assemblée nationale | En commission parlementaire |
|---|---|---|---|---|
| Porte-paroles d'un projet de loi | Être les spécialistes d'un projet de loi dans l'opposition[19] | Choisis au hasard par l'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale du Québec parmi les | **Avant-midi :**<br><br>Font un discours de deux minutes lors | Doivent préparer au moins un amendement (avant le Parlement écolier) |

[19] Elles et ils ne sont cependant pas obligés d'être contre le projet de loi.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Faire la promotion de ce qui pourrait encore l'améliorer<br><br>Encourager ou non à voter pour le projet de loi | classes qui n'ont pas de projet de loi sélectionné, de leader ou d'élève posant une question | de l'adoption du principe<br><br>**Après-midi :**<br><br>Font un discours de deux minutes lors de l'adoption finale | Font un discours de remarques préliminaires pendant environ une minute<br><br>Peuvent prendre la parole sur chaque amendement proposé |
| Députés et députées intervenant à la période des questions et réponses orales | | Choisis par la classe dont la question à la présidence a été sélectionnée | Font un discours d'une minute en avant-midi **ou** en après-midi<br><br>**Après-midi :**<br><br>Lisent la question rédigée par leur classe respective | Y assistent en tant que spectateurs et spectatrices en compagnie de leurs enseignantes et enseignants |

## Amendements – Explications et formulaire

Comme mentionné précédemment, les améliorations proposées aux projets de loi en commission parlementaire sont soumises par l'entremise d'amendements.

Il est attendu des membres des commissions parlementaires qu'ils et elles fassent quelques recherches afin d'être à l'aise avec le sujet et les enjeux soulevés par le projet de loi à l'étude. Il sera plus facile par la suite de cibler des améliorations ou des ajouts.

Une fois les pistes d'amélioration ciblées, il faut rédiger des amendements[20]. Un amendement est une proposition de changement rédigé par une députée ou un député pour modifier un aspect d'un projet de loi. Les amendements seront traités un par un lors de la commission parlementaire et serviront de base aux débats. Une fois que les personnes participantes auront pu s'exprimer, elles devront voter sur l'amendement : acceptent-elles la modification ou conservent-elles la formulation originale?

Pour rédiger un amendement, il existe trois possibilités :

- **insérer** un mot, un groupe de mots ou une phrase pour préciser quelque chose, ajouter des détails, des exceptions;
- **supprimer** un mot, un groupe de mots ou une phrase pour éliminer un passage qui nous plaît moins;
- **remplacer** un passage par un autre pour plus de clarté ou pour amener une idée qui nous plaît davantage.

**Attention** : Il n'est pas possible de proposer, dans un amendement, d'enlever complètement un article ou de changer complètement le sujet ou le principe du projet de loi. Si le projet de loi ne plaît pas aux députés et députées, il leur suffira de voter contre au moment de son étude.

Si des amendements sont identiques ou fortement similaires, il se pourrait qu'ils soient fusionnés pour faciliter l'avancement des travaux.

Les amendements comportant des opinions ou véhiculant des préjugés sur le sujet du projet de loi étudié sont irrecevables et ne pourront être présentés en commission parlementaire.

**Le député ou la députée siégeant en commission parlementaire doit obligatoirement préparer au moins un amendement. Vous remettrez les formulaires remplis à la fin de la rencontre d'information, le jeudi à 16 h 30.**

[20] Minimum un par membre d'une commission, pas de maximum.

# Parlement écolier 2027

## Formulaire d'amendement

| | |
|---|---|
| Projet de loi nº → | 1 ou 2 ou 3 ou 4 |
| Prénom et nom du député ou de la députée | |
| Circonscription attribuée | |
| École de provenance | |

À l'article nº ☐ du projet de loi,

Je suggère d'insérer (ajouter) quelque chose ☐
ou
Je suggère de supprimer (enlever) quelque chose ☐
ou
Je suggère de remplacer (modifier) quelque chose ☐

Ainsi, l'article tel que modifié se lirait maintenant comme suit :

| |
|---|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Mettez en évidence la modification en la surlignant ou en l'écrivant d'une autre couleur. Dans le cas d'une suppression, mettez un astérisque à l'endroit du passage supprimé.

# Parlement écolier 2027

Exemple

## Exemple de formulaire d'amendement

| | |
|---|---|
| Projet de loi nº → | 1 ou 2 ou 3 ou 4 |
| Prénom et nom du député ou de la députée | Marlow Dawan |
| Circonscription attribuée | Beauce-Sud |
| École de provenance | École de la Marelle |

À l'article nº 8 du projet de loi,

Je suggère d'insérer (ajouter) quelque chose ☒

ou

Je suggère de supprimer (enlever) quelque chose ☐

ou

Je suggère de remplacer (modifier) quelque chose ☐

Ainsi, l'article tel que modifié se lirait maintenant comme suit :

| |
|---|
| Le ministère est responsable de fixer le quota de consommation |
| d'eau potable pour chaque immeuble muni d'un compteur d'eau selon |
| sa fonction, sa grosseur et les autres critères qui pourraient |
| influencer sa consommation d'eau potable. |
| |
| |

Mettez en évidence la modification en la surlignant ou en l'écrivant d'une autre couleur. Dans le cas d'une suppression, mettez un astérisque à l'endroit du passage supprimé.

## Vote lors de l'adoption finale

Trois options sont possibles lorsque vient le temps de voter à la salle de l'Assemblée nationale lors de l'adoption finale des projets de loi :

- pour;
- contre;
- abstention.

Lorsqu'un député ou une députée s'abstient, c'est un peu comme s'il ou elle laissait le soin aux autres députés et députées de décider à sa place.

Dans la « vraie vie », les députés et députées votent depuis l'automne 2023 de façon électronique. Contrairement au processus de vote lors d'une élection, tous ces votes sont publics afin que la population puisse connaître les positions des députés et députées. Au Parlement écolier, nous votons quatre fois, soit sur chacun des projets de loi. Pour le premier vote, soit sur le projet de loi nº 1, les députées et députés se prononcent lors d'**un vote par appel nominal individuel**. Pour ce faire, la présidence demande au secrétaire général ou à la secrétaire générale d'appeler les 126 députées et députés un à un, en nommant tour à tour chacune des 126 circonscriptions. Lorsque sa circonscription est appelée, la députée ou le député se lève, dit son nom de famille, et se proclame pour ou contre, ou indique son abstention.

Par exemple :

**« Trois-Rivières?**
**Landry, pour. »**

**« Vanier-Les Rivières?**
**Desrosiers, contre. »**

Les trois autres votes se font par appel nominal collectif. Lors d'un **vote par appel nominal collectif**, la présidence invite à se lever, à tour de rôle, l'ensemble des députés et députées qui sont favorables à la motion, l'ensemble de ceux et celles qui s'y opposent, puis l'ensemble de ceux et celles qui s'abstiennent. Les députées et députés se tiennent debout, à leur pupitre, le temps que les secrétaires puissent compter les votes.

Le résultat des quatre votes sera dévoilé ultérieurement, à la fin de la séance, juste avant la sanction royale.

## Sanction royale

La lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur du Parlement écolier appose sa signature sur les projets de loi adoptés par l'Assemblée du Parlement écolier pour leur donner force de loi. C'est une formalité qui a une fonction historique et traditionnelle. Cette étape ne comporte aucun débat et aucune intervention des députés et députées.

Il s'agit d'une petite cérémonie pendant laquelle les marraines et les parrains des projets de loi adoptés seront invités à venir près de la table centrale, où sera assis le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure. Ce dernier ou cette dernière apposera sa signature sur la première page du document et une photo sera prise.

## Décorum à la salle de l'Assemblée nationale, à la salle du Conseil législatif et dans les salles de commissions parlementaires

À titre de députés et députées du Parlement écolier, les élèves doivent respecter scrupuleusement le décorum.

Les règles sont les suivantes :

1. Ne pas apporter de sacs d'école à l'intérieur de la salle de l'Assemblée nationale, de la salle du Conseil législatif et des salles de commissions.
2. Ne laisser aucun document ou objet dans les salles à la fin de la simulation.
3. Ne consommer aucune nourriture ou boisson dans les salles.
4. S'abstenir de mâcher de la gomme dans les salles.
5. Ne pas fouiller dans les pupitres des différentes salles ou y laisser des documents ou objets.
6. Occuper les places assignées, y demeurer assis ou assise, et garder le silence à moins d'avoir obtenu le droit de parole de la présidence.
7. Au début d'une séance, se lever et demeurer à sa place, en silence, pour la parade d'entrée de la présidence dans la salle de l'Assemblée nationale.
8. Avoir un langage respectueux en tout temps.
9. S'adresser uniquement à la présidence.
10. Manifester son accord en applaudissant et non en frappant sur son bureau ou en poussant des cris de joie.
11. S'abstenir de tout ce qui peut nuire à l'expression des autres députés et députées ou au bon fonctionnement du Parlement écolier, comme chuchoter ou émettre des sons de désapprobation ou encore des commentaires.
12. À la fin d'une séance, se lever et demeurer à sa place, en silence, tant que la présidence n'a pas quitté la salle de l'Assemblée nationale.

**NOTE**
Les enseignantes et enseignants se trouvant dans les tribunes doivent aussi respecter le décorum, soit :

- s'abstenir d'applaudir;
- se lever à l'entrée et à la sortie de la présidence;
- garder le silence afin de ne pas perturber les travaux des députés et députées;
- ne pas utiliser de cellulaires, d'iPad et autres lecteurs multimédias dans la salle de l'Assemblée nationale, la salle du Conseil législatif et les salles de commissions parlementaires;
- ne pas prendre de photographies durant les activités officielles du Parlement écolier. Seule la photographe officielle ou seul le photographe officiel

mandaté par l'Assemblée nationale est autorisé à en prendre et celles-ci vous seront transmises. Toutefois, en dehors de ces moments officiels, la prise de photographies est autorisée à condition de respecter le décorum.

## Habillement

Bien qu'il existe des règles vestimentaires assez strictes pour avoir le droit de fouler le sol de la salle de l'Assemblée nationale, de la salle du Conseil législatif et des salles de commissions parlementaires, nous sommes plus souples en ce qui concerne leur application lors du Parlement écolier. Nous ne voulons surtout pas que des parents se lancent dans des dépenses onéreuses pour des vêtements qui resserviraient peu.

Nous demandons simplement des vêtements de ville, sobres et appropriés pour les activités qui ont lieu à l'hôtel du Parlement. La journée du vendredi constitue le cœur de notre simulation parlementaire. Vous pouvez donc mettre l'accent sur cette journée plus officielle. Néanmoins, notez que des photos par délégation seront prises lors de la journée d'accueil du jeudi.

Le port de la cravate[21] ou du veston pour les jeunes députés n'est pas obligatoire, mais contribue au décorum de l'événement. Une chemise propre est tout à fait appropriée dans le cadre de la simulation.

**Le port de t-shirts, de camisoles, de jeans, de pantalons à taille basse, de pantalons courts, de minijupes et de casquettes est prohibé.**

Enfin, essayez d'éviter de porter des espadrilles. Sinon, assurez-vous qu'elles ne sont pas trop colorées ou tape-à-l'œil.

[21] Au besoin, le personnel de l'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale s'offre pour faire des nœuds.

## Prises de parole à la salle de l’Assemblée nationale

Voici quelques conseils qui permettront à vos élèves de s’exprimer comme des députées et députés occupant réellement cette fonction.

### Porter attention à la longueur des phrases

Privilégier les phrases relativement courtes, car l’oreille s’y retrouve bien plus facilement que dans des phrases longues et complexes.

### Prendre son temps avant de débuter

Il faut éviter de se lever d’un bond et d’entreprendre de livrer son discours trop vite. Les techniciennes et techniciens du son et de la télédiffusion ont besoin d’un moment pour repérer le député ou la députée qui s’apprête à parler. Même si cela peut paraître long, il faut laisser au moins trois secondes après s’être levé avant de prendre la parole. C’est l’occasion idéale pour en profiter pour bien regarder l’auditoire, prendre une bonne respiration, attacher son veston et… se lancer!

### Adopter une bonne posture

Pour prendre la parole à la salle de l’Assemblée nationale, le député ou la députée doit se lever. L’impression visuelle qu’elle ou il fait sur ses collègues y est pour beaucoup dans le message communiqué. Afin de présenter une bonne image qui inspire la confiance, il est conseillé :

- d’ancrer solidement ses pieds au sol;
- de se tenir droit ou droite;
- de garder la tête haute.

### Regarder les autres députées et députés

La meilleure façon d’établir le contact avec les députées et députés est de parler en les regardant droit dans les yeux. Cela renforce l’impression de confiance et démontre de la crédibilité. Pendant son discours, il est recommandé :

- de lever les yeux;
- de regarder les autres députés et députées;
- d’éviter de garder le nez constamment collé à ses feuilles.

### Respirer

Il est nécessaire de porter une attention particulière à sa respiration. Une fois le discours commencé, il faut prendre le temps de respirer à la fin de chaque phrase, et même, au besoin, à l'intérieur d'une phrase, à un endroit où le sens se prête à une pause.

Respirer ainsi produit un effet doublement positif :

- un souffle suffisant permet à la voix de porter convenablement;
- les brefs temps d'arrêt permettent aux autres députées et députés de bien assimiler les idées du discours.

### Parler fort

Malgré l'emploi d'un système d'amplification du son dans la salle de l'Assemblée nationale, la prononciation d'un discours sur le même ton que celui utilisé pour parler avec des amis et amies n'est pas idéale pour transmettre les idées du discours. Il faut donc :

- parler d'une voix forte et intelligible;
- adopter un air confiant et prouver que les propos du discours sont dignes de foi.

### Parler lentement

Les jeunes députées et députés parlent souvent très vite, ce qui est un effet tout naturel de la nervosité. Il faut plutôt s'efforcer de :

- parler avec un débit lent;
- prononcer clairement les mots.

### Répéter le discours à l'avance

Il ne faut pas sous-estimer les bienfaits de la répétition du discours à voix haute. Cela permet de :

- minuter le discours et s'assurer qu'il ne dépasse pas le temps de parole alloué;
- remplacer tout mot ou combinaison de mots difficiles à prononcer en vue d'éviter de trébucher lors du discours.

## Préparation préalable l'activité

Parce qu'il est court, le Parlement écolier exige de ses participants et participantes une certaine préparation préalable.

Une grande partie du succès du Parlement écolier dépend de la connaissance qu'ont des quatre projets de loi les participants et les participantes. Lorsqu'elles et ils ne maîtrisent pas les sujets abordés, les députées et députés trouvent parfois leur séance à la salle de l'Assemblée nationale un peu longue. Bien sûr, ils et elles travailleront davantage le projet de loi sur lequel ils et elles devront s'exprimer. Mais comme ils et elles assisteront à l'ensemble des débats, il est bien qu'elles et ils prennent connaissance des trois autres projets de loi.

Une bonne lecture en groupe des projets de loi s'impose donc. Mais surtout, il faut en discuter afin de s'assurer de la compréhension de chacun et chacune, de même que pour voir les forces et les failles des projets de loi et les améliorations potentielles à y apporter.

Les textes des projets de loi ne seront probablement pas suffisants. Il se peut qu'une recherche additionnelle sur le sujet soit nécessaire. Voici des exemples de questions à creuser : qu'est-ce que les expertes et experts en disent? Existe-t-il, ici ou ailleurs, une réglementation semblable sur le même thème? Qu'est-ce que les élèves savent sur l'enjeu dont il est question?

Une autre façon de bien comprendre les discours à préparer, la manière de les livrer ou le déroulement du Parlement écolier est d'écouter les vidéos des éditions passées sur le site Web pariciladémocratie.com[22].

[22] Voir le site Web pariciladémocratie.com, Participer → Parlement écolier → Vidéos.

## Photos et vidéos

Le Parlement écolier est télédiffusé en direct sur le Canal de l'Assemblée nationale. Le numéro de chaîne varie selon les régions et les câblodistributeurs. Le lendemain, les débats seront télédiffusés de nouveau, en reprise, pour permettre aux députés et aux députées de se voir. Il est aussi possible de suivre la programmation, toujours en direct, sur le site Web de l'Assemblée nationale[23].

Quelques jours après le Parlement écolier, nous déposerons sur le site Web pariciladémocratie.com[24] les vidéos complètes de l'événement. Vous pourrez revoir à cet endroit les prestations de vos députées et députés.

De plus, quelques jours après le Parlement écolier, vous recevrez par courriel un lien vous donnant accès aux photos de l'événement :

- photo officielle de votre députation;
- photos par délégation (classe ou école);
- photos en action.

Ne tardez pas trop avant de les télécharger, le lien expire un mois après l'envoi.

Seule la photographe officielle ou seul le photographe officiel mandaté par l'Assemblée nationale est autorisé à prendre des photos pendant la simulation. **Il est interdit de photographier pendant les travaux à la salle de l'Assemblée nationale et pendant les commissions parlementaires.**

Toutefois, en dehors de ces moments officiels, la prise de photographies est autorisée, à condition de respecter le décorum. **Vous pouvez prendre des photos à la salle de l'Assemblée nationale et dans les salles de commissions, avant et après le début des travaux.** Vous pourrez aussi prendre toutes les photos que vous désirez dans le hall, pendant le dîner officiel, à l'agora, etc.

[23] Voir assnat.qc.ca, Vidéo → En direct et webdiffusions à venir.
[24] Voir le site Web pariciladémocratie.com, Participer → Parlement écolier → Vidéos.

## Informations complémentaires

## Cocarde

**Le port de la cocarde remise à l'arrivée le jeudi est obligatoire en tout temps lors des déplacements à l'intérieur de l'hôtel du Parlement.** Toutefois, pour permettre la captation et la prise d'images « professionnelles », elle doit être retirée une fois que les députées et députés sont assis dans la salle de l'Assemblée nationale ainsi que dans les salles de commissions parlementaires.

## Laissez-passer multiaccès

Le laissez-passer multiaccès (code-barre) doit être présenté lors de toute entrée à l'hôtel du Parlement. Bien que l'activité ne s'y prête pas, il est possible de sortir et de rentrer autant de fois que nécessaire. Il faut cependant se conformer aux procédures de sécurité chaque fois.

## Porte d'entrée pour l'activité (entrée des visiteurs et visiteuses)

L'entrée se fait par la porte principale du pavillon d'accueil, devant la fontaine de Tourny. Veuillez prévoir suffisamment de temps, particulièrement le vendredi matin, alors que tous les participants et participantes arrivent au même moment, pour franchir les mesures de sécurité.



## Taxi

Pour vous rendre à l'Assemblée nationale depuis la gare ou l'aéroport, ou encore pour quitter l'Assemblée nationale, vous pouvez joindre la compagnie de taxi locale :

Taxi Coop Québec (418 525-5191 ou application Taxi Valet)

Vous êtes responsable d'appeler vos taxis à la fin du Parlement écolier. Pensez donc à les réserver. L'adresse pour les attendre est le **1150, avenue Honoré-Mercier, devant la fontaine de Tourny**.

## Hôtel Le Concorde Québec

1225, cours du Général-De Montcalm
Téléphone : 418 647-2222

## Nous joindre

**Gabrielle Dufour LaRue**

**Thomas Desrosiers**

**Caroline Boudreau**

**Alexis Bédard-Fiset**

Édifice André Laurendeau
4e étage, bureau 4.95
1050, rue des Parlementaires
Québec (Québec)  G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992, poste 70070
Sans frais : 1 866 337-8837

parlement.ecolier@assnat.qc.ca

## Formulaire de réclamation des frais de voyage

Aucune pièce justificative n'est requise.

### Section A : Identification de la personne réclamante les frais de voyage

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Prénom et nom :** | | | | | |
| **Adresse courriel :** | | | | | |
| **Nom de l'école :** | | | | | |
| **Adresse de l'école :** | | | | | |
| **Centre de services scolaire**, s'il y a lieu | | | | | |
| **Zone de l'école :** | **1** | **2** | **3** | **4** | **5** |

### Section B : Informations bancaires

Si le remboursement doit être fait **au nom de l'école**, veuillez transmettre un courriel à saisiedrfav@assnat.qc.ca, ajouter l'adresse parlement.ecolier@assnat.qc.ca en copie conforme, demander le formulaire de coordonnées bancaires et passer directement à la **section C**.

Si le remboursement doit être fait **au nom d'une personne**, veuillez composer le **418 643-3022** pour transmettre son numéro d'assurance sociale , puis remplir les informations ci-dessous.

| | | |
|---|---|---|
| | | |
| **Institution bancaire** | | |
| **Numéro de transit** | **Numéro d'institution** | **Numéro de compte** |
| | | |

**IMPORTANT : Merci de transmettre un spécimen de chèque avec ce formulaire.**

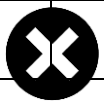
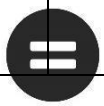
### Section C : Identification des personnes pour qui la réclamation est effectuée

| | **Prénom** | **Nom** |
|---|---|---|
| **Accompagnateur ou accompagnatrice** | | |
| **Élève 1** | | |
| **Élève 2** | | |
| **Élève 3** (le cas échéant) | | |
| **Élève 4** (le cas échéant) | | |

## Section D : Calcul

Selon la zone dans laquelle se trouve l'école, vous avez droit à l'indemnité suivante, multipliée par le nombre de personnes (accompagnateur ou accompagnatrice + élèves

| | | |
|---|---|---|
| • Zone 1 | Moins de 100 km | 0 $ |
| • Zone 2 | De 101 à 200 km | 82 $ |
| • Zone 3 | De 201 à 400 km | 123 $ |
| • Zone 4 | De 401 à 600 km | 183 $ |
| • Zone 5 (avion) | Plus de 601 km | 1 000 $ |

| Nombre de personnes | | Indemnité | | Montant réclamé |
|---|---|---|---|---|
| |  | |  | |

**Signature de la personne qui fait cette demande de réclamation** : _____

**Date** : _____

Une fois le formulaire de réclamation rempli, veuillez le transmettre par courriel à facturationDAME@assnat.qc.ca ainsi qu'à farlement.ecolier@assnat.qc.ca.

**Veuillez prévoir un délai de 30 jour ouvrable pour la réception de votre remboursement une fois le Parlement écolier terminé**

**Assemblée nationale du Québec**
Division de la reprographie et de l'imprimerie
Novembre 2026

100% BIO GAZ Ecologo
Papier fabriqué au Québec

Suivez-nous

Fondation Jean-Charles-Bonenfant

## Parlement écolier

Direction de l'accueil et de la mission éducative
Assemblée nationale du Québec
1050, rue des Parlementaires, 4e étage
Québec (Québec)  G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
parlement.jeunes@assnat.qc.ca